



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par la soussignée Sylvie Mercier,
directrice générale/greffière-trésorière, de la susdite municipalité,

QUE :

Le conseil de la municipalité a adopté le règlement # 2023-02-279 relatif à l'indexation de la rémunération et l'allocation des dépenses des élus de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus lors de la séance du 3 avril 2023.

Ce règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture du bureau municipal, sis au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus.

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce douzième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.


Sylvie Mercier
Directrice générale / secrétaire-trésorière